

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 DECEMBRE 2022

ABSENTS	POUVOIR DONNE A
B.SIALVE	JM CHIRIER
G.MURAT	L.PLAS

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18H.

M.LIEGER informe le conseil qu'il enregistre la séance.

M. MADELRIEUX n'y est pas favorable et se réserve le droit de suites données si non légal.

Secrétaire de séance : S.CLAVERIE voté à l'unanimité.

CR du 30/09/2022 : au point I, M.LIEGE aurait souhaité que soient détaillées les raisons de son vote contre (travaux plus urgents).

Vote : 1 contre (M.LIEGE).

CR du 07/10/2022 : 1 contre (M.LIEGE) car aucune information sur la consultation effectuée pour les travaux sur la mairie.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I- MISE EN PLACE NOMENCLATURE M57**

Arrivée de N.PFEIFFER à 18h18.

Devis adressé pour actualisation du logiciel de gestion financière qui sera en lien avec CHORUS et formation à son utilisation dans le contexte d'évolution et de mise en place de la nouvelle nomenclature comptable. Somme de 2380€ HT (gestion financière, RH, administratives) et 1275€ pour l'accompagnement de la secrétaire.

Obligation au 01/01/2024, mais mise en place au 01/01/2023.

Voté à l'unanimité.

### **II- ACQUISITION TERRAINS FORRESTIERS**

Information que Mme TOUQUET vend des terrains forestiers, boisés en décalés en face du parc photovoltaïque et déchetterie.

Proposition de l'expert forestier pour une surface 9 hectares, 85 ares, 78 centiares pour 38530€.

La commune souhaite poursuivre sa politique d'acquisition forestière pour se préserver dans l'avenir et mettre à disposition ces terrains pour de futurs agriculteurs, c'est pourquoi la commune est intéressée par cette acquisition.

Voté à l'unanimité.

### **III- REALISATION DOSSIER ARCHIVES DES TERRAINS AMENAGES**

Lors du salon des maires, contact avec jeunes entreprise CANOPEE DRONE pour valoriser visuellement avec survol, photos et montage de l'aménagement des terrains sur la commune avec commentaires : 850€ HT.

Demande de M.SEGUIN si possibilité de filmer également au cours de la fête annuelle.

Voté à l'unanimité.

### **IV- CONVENTION OCCUPATION SALLES MUNICIPALES**

Dans le cadre de l'animation de danse traditionnelle au Foyer Rural, qui réunit 30 à 60 personnes avec animation bénévole, tous les 15 jours les vendredis, sous la responsabilité du Comité des Fêtes, la commune souhaite mettre en place une convention de mise à disposition de salle municipale. Reprendre article 4 pour y apporter précision.

Autre proposition de convention avec société de chasse avec mise à disposition de l'espace des associations (cuisine + halle) du 01/09 au 28/02 les samedis et dimanches matin.

Idem pour l'association de la Dordogne de village en barrage, les fermes du Doustre et la boule des eaux vives.

Coût d'une mise à disposition de bâtiments communaux : 60€ pour les habitants et 120€ pour les extérieurs à la commune (gratuit pour les associations).

Voté à l'unanimité

### **V- ASSURANCE CNP DU PERSONNEL**

Remboursement des frais de traitement en cas d'arrête et selon les termes du contrat.

7,09% de la masse salariale.

Voté à l'unanimité.

### **VI- PROJET DE DELIBERATION : MISE EN PLACE D'UN CET**

Dans le cadre de l'absence de la secrétaire en 2021, un projet d'ouverture de CET est présenté afin qu'elle puisse épargner les jours de congés non pris. Le projet est soumis au comité technique du Centre de Gestion avant vote de délibération.

Le principe est validé.

## **VII- PROJET DE DELIBERATION : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Dans la cadre de la loi d'août 2019 en vue de définir la politique en termes de ressources humaines, mise en place de lignes directrices de gestion pluriannuelles avec validation préalable du Centre de Gestion.

## **VIII- QUESTIONS DIVERSES**

Rappel sur la mission d'audit énergétique du foyer rural : devis du 04/10/2022 établi mais non signé car à inclure dans marché de maîtrise d'œuvre.

Corrèze ingénierie : situation non favorable au développement des batiments photovoltaïques au regard de l'augmentation des prix.

Régularisation des limites de terrains autour de la réserve incendie.

M.LIEGE revient sur l'obligation de diagnostic énergétique des bâtiments loués. Le maire y est opposé car des travaux ont déjà été effectués et l'obligation n'est pas d'actualité à ce jour. Donne préférence aux travaux, plutôt que de dépenser 1 500.00 € pour un résultat nul.

Point sur la situation de la Chaumette et du locataire en place.

Tranche 2 de l'enfouissement de Couffinier devrait démarrer avant fin de l'année.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H.